

Appel d'un jugement à la cour d'appel de Lyon

Par **clauraymi777**, le **02/07/2013** à **17:59**

Bonjour,
Un jugement de Février 2010 me donnait un droit de visite et d'hébergement pour mes enfants. Un autre jugement a été rendu en mai 2013 et j'ai fait appel de ce jugement. Pourriez-vous me dire comment ça se passe dans ce cas là ?
Merci.
clauraymi777

Par **gregor2**, le **02/07/2013** à **18:53**

Bonjour,

je commencerai par vous dire que ce forum n'a pas vocation à donner des conseils juridiques. C'est un forum d'étudiant et toute information qui vous serait donnée ne serait qu'à titre indicatif et n'aurait pas la valeur d'un conseil juridique.

Pour avoir des conseils je vous renvoie vers : votre avocat, les maisons de la justice et du droit, votre mairie (des avocats y dispensent des consultations gratuites).

Pour le reste je ne sais pas exactement ce que vous attendez comme réponse, l'appel est dévolutif, votre affaire sera re-jugée en entier. Je ne sais pas non plus pourquoi vous évoquez un premier jugement, quel est le lien entre celui ci (de 2010) et le second (de 2013) ?